

Ministère/Agence : Le comité des griefs des Forces canadiennes

Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences

Comme l'exige la [Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil et de conférences](#) du Conseil du Trésor, le présent rapport fournit de l'information sur les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité des griefs des Forces canadiennes (CGFC ou Comité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Cette information est mise à jour annuellement et ne contient pas les renseignements non divulgués en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences engagées par les ministères et agences fédéraux appuient pour la plupart directement le mandat ministériel et les priorités gouvernementales.

En particulier, dans le cas du CGFC, il s'agit d'assurer l'examen indépendant et externe des griefs des militaires. L'article 29 de la *Loi sur la défense nationale* prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans la gestion des affaires des Forces Canadiennes (FC) a le droit de déposer un grief. Le Comité est un tribunal administratif indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Défense nationale. Le CGFC examine les griefs qui lui sont référés et formule des conclusions et des recommandations à l'intention du Chef d'état-major de la Défense (CEMD) et de l'officier ou du militaire du rang qui a soumis le grief. Dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent, le CGFC doit également agir avec célérité et sans formalisme. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le CGFC a développé une architecture d'harmonisation de programme de deux activités de programme; une activité de programme est l'examen des griefs des membres des FC référés par le CEMD et la deuxième activité de programme est les services internes (Services ministériels et administratifs)

Les dépenses annuelles totales de voyages, d'accueil et de conférences du Comité des griefs des Forces canadiennes sont résumées ci-dessous :

(en milliers de dollars)			
Catégorie de dépense	Dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 (a)	Dépenses pour l'exercice précédent se terminant le 31 mars 2012 (b)	Écart (a - b)
Voyages - Fonctionnaires	21,4 \$	17,7 \$	3,7 \$
Voyages - Non-fonctionnaires	18,2 \$	55,8 \$	(37,6) \$
1Voyages internationaux du ministre et du personnel du ministre ¹	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total des dépenses de voyages	39,6 \$	73,5 \$	33,9 \$
Accueil	2,5 \$	2,0 \$	0,5 \$
Frais de participation aux conférences	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
TOTAL	42,1 \$	75,5 \$	(33,4) \$

¹ Comprend les voyages internationaux qui font partie du programme d'un ministère.

Écarts importants par rapport à l'exercice précédent

VOYAGES :

Fonctionnaires : Comparées à l'exercice 2011-2012, les dépenses de voyages des fonctionnaires du ministère ont augmenté de 3,7 milliers de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Le besoin pour les employés d'assister à des formations additionnelles et conférences à travers le Canada.*

Non-fonctionnaires : Comparées à l'exercice 2011-2012, les dépenses de voyages des non-fonctionnaires du ministère ont augmenté de 37,6 milliers de dollars, principalement en raison de ce qui suit :

- *Moins de membres à temps-partiel ; le terme de trois membres du Comité a pris fin durant l'année fiscale.*